

## Ce que nous avons déjà réalisé

- ✓ Depuis la création de l'association, nous avons scolarisé 30 enfants, en réglant les droits d'inscription, les frais d'écolage, et en aidant financièrement les familles pour l'achat des fournitures scolaires et des vêtements
- ✓ Mise en place d'un suivi médical des enfants. : une première visite médicale a été assurée, pour tous les enfants, par le Médecin Chef du Centre de Santé de Base d'Ampefy. De même, tous les enfants ont bénéficié d'une visite de contrôle bucco-dentaire, en partenariat avec un Chirurgien-Dentiste du Centre Médico-chirurgical d'Andasibe-Ampefy, suivie des soins nécessaires assurés gratuitement par notre partenaire.
- ✓ L'association assure pour chaque enfant une séance de soutien scolaire hebdomadaire, adaptée à sa situation (beaucoup d'enfants sont en grande difficulté scolaire, voire en situation d'analphabétisme).
- ✓ Pendant les vacances scolaires, l'association propose aux enfants des activités ludiques, éducatives, sportives.
- ✓ Depuis le mois de novembre 2013, l'association a mis en place un service de cantine, afin de garantir à tous les enfants au moins un repas par jour. Il s'agit d'un petit déjeuner complet, avant le départ pour l'école.
- ✓ Afin de faciliter le brassage interculturel et intergénérationnel, nous développons le parrainage international (21 enfants sont actuellement parrainés).
- ✓ Toujours dans cette optique, l'association accueille des Volontaires internationaux dans le cadre de séjours de solidarité, faisant l'objet d'une convention entre le (la) Volontaire et Tafita-SOLEDAM.
- ✓ Tafita-SOLEDAM apporte sa contribution à la lutte contre la malnutrition dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Régional de Formation Professionnelle Agricole (CRFPA) d'Antanetimboahangy, sous l'égide de l'Office Régional de la Nutrition (ORN). Nous avons mis à la disposition du CRFPA un terrain loué par l'association, permettant de vulgariser la culture du moringa, variété d'arbuste capable de fournir, entre autres, des compléments alimentaires naturels très riches. Cela nous permettra, en nous associant à une coopérative locale, de disposer des compléments nutritifs dont ont besoin les enfants, qui présentent aujourd'hui de très sérieuses carences alimentaires.
- ✓ Avec la création de l'Ecole Primaire Associative Tafita, ce seront au total 5 emplois permanents qui auront été créés. Les salarié(e)s disposent d'un contrat de travail, cotisent à la CNAPS et bénéficient ainsi d'un minimum de protection sociale. L'association, en tant qu'employeur paye les charges patronales ainsi que la taxe sur les salaires